

Les commissaires de police toucheraient des primes à la garde à vue

Le Monde.fr avec AFP | 21.01.2011 à 09h37 • Mis à jour le 21.01.2011 à 10h23

Les commissaires de [police](#) "touchent des primes en fonction du nombre de gardes à vue réalisées dans leur commissariat", a affirmé, vendredi 21 janvier sur RFI, le secrétaire général du Syndicat de la magistrature, Mathieu Bonduelle, au lendemain de l'examen à l'Assemblée nationale de la réforme de la garde à vue. ([societe/article/2011/01/20/l-avocat-sera-present-tout-au-long-de-la-garde-a-vue_1468460_3224.html](#))

"CELA MOTIVE À PLACER EN GARDE À VUE"

"La garde à vue est devenue un indicateur de performance du travail policier. C'est un peu comme si on disait qu'un juge va être payé au nombre de personnes incarcérées", a dénoncé le dirigeant syndical. "Je ne dis pas que le policier lui-même est payé comme ça mais les commissaires touchent des primes en fonction du nombre de gardes à vue réalisées dans leur commissariat" et "les crédits du commissariat dépendent de ce nombre-là", a-t-il affirmé.

"Vous comprenez bien que cela motive à placer en garde à vue, y compris des gens qu'on n'aurait pas dû placer en garde à vue", a regretté Mathieu Bonduelle.

"Le premier facteur de cette explosion [des gardes à vue] n'est pas juridique, il est politique. C'est ce qui s'appelle la politique du chiffre qui est dénoncée pour le coup par tous les syndicats de policiers (mais) qui est complètement déniée par le gouvernement", a argumenté le magistrat.

L'Assemblée nationale a voté la présence de l'avocat tout au long de la garde à vue, réforme imposée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel. Pour Mathieu Bonduelle, cette réforme "contrainte" est menée par un gouvernement qui "fait le minimum" et n'a "pas d'ambition réelle".